

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
SAÔNE ET LOIRE
SAINT SYMPHORIEN D'ANCELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Objet : Travaux d'élagage - Place de l'Eglise à ST ROMAIN DES ILES

Le Maire de la commune de ST SYMPHORIEN D'ANCELLES,

Vu la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par l'entreprise BROYER, Le Jardinier de vos Envies à GARNERANS (Ain) pour les travaux d'élagage à réaliser Place de l'Eglise à "St Romain des Iles",

Considérant qu'afin de permettre les travaux, il est nécessaire de règlementer le stationnement à proximité du chantier.

ARRÊTE

Article 1 : Le lundi 29 août 2022 de 7h00 à 18h00, le stationnement sera interdit, Place de l'Eglise à "St Romain des Iles".

Article 2 : Un périmètre de protection et la signalisation réglementaire résultant de ces dispositions, seront mis en place par l'entreprise BROYER. Elle sera conforme aux dispositions approuvées par les arrêtés interministériels des 5 et 6/11/1992.

Article 3 : L'entreprise BROYER effectuera le nettoyage de la chaussée et des abords.

Article 4 : L'entreprise BROYER devra préalablement effectuer une D.I.C.T auprès des services d'ERDF, du SYDESL et de FRANCE TELECOM, si nécessaire, pour protection des câbles à proximité.

Article 5 : L'entreprise BROYER, les services de Gendarmerie de LA CHAPELLE DE GUINCHAY, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à M. le Préfet de Saône et Loire.

Fait à ST SYMPHORIEN D'ANCELLES, le 25 août 2022.

Pour Le Maire,
L'adjoint délégué



Bernard PILARSKI